

NUMERO SPECIAL SUR L'EAU

L'eau un bien précieux



Vous ouvrez votre robinet, et elle arrive !

L'eau... Mais les plus anciens se souviennent de l'époque pas si lointaine où il fallait aller chercher l'eau au puits, où les seuls robinets présents étaient branchés sur des cuves d'eau de pluie. Il y a 60-70 ans, l'eau courante n'était pas une évidence pour tous, et son arrivée dans les villages, le signe du progrès en marche.

Et si l'eau n'arrivait plus à nos robinets ? C'est déjà une réalité dans certains villages du sud de la France. L'eau est un bien précieux, dont la disponibilité diminue au fil des sécheresses, et dont les besoins augmentent :

Pour nous consommateurs, elle est indispensable à la vie, comme boire et manger. Mais elle nous sert aussi à laver nos corps, nos vêtements, notre vaisselle, notre maison, notre voiture ... L'hygiène a fait des progrès considérables, mais cette consommation augmente toujours, et cela avec de l'eau potable.

Pour les agriculteurs qui produisent notre nourriture, l'eau est nécessaire en période de croissance végétale et pour nourrir les animaux. L'est-elle autant s'il s'agit de cultures destinées aux biocarburants ou à la méthanisation ?

Pour les industriels, l'eau est nécessaire dans un certain nombre de processus. Elle est parfois rejetée dans le milieu naturel après utilisation, mais polluée ou plus chaude.

Pour le milieu naturel lui-même, l'eau est indispensable à un niveau minimum, sous peine de voir disparaître les poissons de nos rivières, les oiseaux qui les mangent et toute la biodiversité qui a besoin de l'eau pour vivre.

Pas d'alternative, nous devons apprendre à partager.

Les ressources en eau et l'association

Des bénévoles de notre association locale UFC Que Choisir représentent les consommateurs et défendent leurs intérêts par rapport à l'eau, dans plusieurs instances départementales :

- **au Comité Départementale des Ressources en Eaux (CDRE)**, présidé par Madame La Préfète, ce Comité comprend tous les acteurs concernés : services de l'État, des collectivités, les représentants des usagers agricoles, industriels, les associations environnementales... Ce Comité suit régulièrement l'évolution de nos ressources en eaux (cours d'eau et nappes souterraines) ainsi que les prévisions météorologiques à moyen terme. Il peut ensuite proposer à la Préfète de prendre des arrêtés préfectoraux adaptés à la situation.

- **à la Commission locale de l'eau de la basse vallée de l'Ain**, cette commission compte de très nombreux acteurs de la petite région et du département : des représentants du Conseil Régional, des communautés de communes, des syndicats intercommunaux, des associations d'usagers, des consommateurs, de la protection de l'environnement, des pêcheurs... qui se réunissent pour élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) qui sera mis en place et financé par l'agence de bassin dont dépend notre département (Bassin Rhône-Méditerranée-Corse)

- **dans plusieurs Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL)** (pays de Gex, Haut Bugey, Agglo Oyonnax, Grand Bourg Agglo) où la question de l'eau est souvent abordée.

- **à la Chambre d'Agriculture de l'Ain** : les agriculteurs ont un impact important sur les ressources en eau et sa qualité. De nombreux sujets sont régulièrement débattus : la réflexion sur l'agriculture de demain, moins gourmande en eau, la création de bassines, l'irrigation, l'utilisation des pesticides et les solutions possibles pour réduire le tassement des sols, l'érosion, pour conserver une eau la moins polluée possible, la biodiversité, les milieux humides...

- **à la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC)** : cette commission a pour mission de donner son avis sur les installations, l'agrandissement des établissements commerciaux. Les conséquences de ces constructions sur l'écoulement des eaux, les pollutions sont examinées



Au niveau national, l'UFC Que Choisir lance ce mois de juin, une campagne nationale sur l'eau avec deux thèmes prioritaires : les fuites d'eau dues à la vétusté du réseau et le système de facturation de l'eau aux consommateurs jugé très injuste.

Pour l'eau, pas de litige, mais qualité et prix posent questions

Des litiges sur la consommation d'eau nous n'en avons pas eu à l'UFC Que Choisir de l'Ain depuis des années. Mais des revendications sur le prix de l'eau, sur les taxes, sur la qualité de l'eau potable, sur les relevés de consommation sont assez nombreuses.



Les contrôles et le suivi de la qualité de l'eau potable sont organisés par les Agences Régionales de la Santé (ARS) afin d'assurer la sécurité sanitaire des eaux. **Les contrôles sont permanents mais les critères analysés datent, les normes actuellement en vigueur évoluent peu. Un certain nombre de pesticides ne sont pas recherchés, les molécules analysées sont différentes selon les régions, les budgets alloués et le nombre d'habitants.**

Les analyses concernent en général :

- + le nombre de germes qui doit être de 0 par 100 ml
- + la quantité de nitrates maximum 50 milligrammes par litre d'eau
- + la quantité de pesticides, plusieurs types de pesticides sont recherchés, chacun ne doit pas dépasser le seuil de 0,1 microgramme par litre d'eau et l'ensemble des pesticides recherchés est limité aussi à 0,5 microgramme par litre d'eau.
- + la dureté qui mesure la concentration de l'eau en calcium et magnésium. Une eau riche est dite «dure» mais cela n'a aucune conséquence sur la santé, les dépôts de tartre induits posent problème pour les appareils électroménagers.

La qualité de notre eau potable est menacée par la sécheresse. La baisse des quantités disponibles d'eau augmente mathématiquement les concentrations en pesticides, en nitrates et autres polluants...Déjà un certain nombre de forages ont dû être fermés en France et actuellement, une centaine de communes sont contraintes à distribuer de l'eau en bouteille.

EAU & ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Exemple de facture annuelle 2022 pour une consommation de 120m³ sur la commune de Bligny

| Votre facture détaillée | Quantité en mètres cubes (m ³) | Prix unitaire (€/m ³) | Montant (€HT) | Taux de TVA (%) | Total (€ TTC) |
|--|--|-----------------------------------|---------------|-----------------|---------------|
| DISTRIBUTION DE L'EAU | | | | | |
| Abonnement | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Consommation | 120 | 0,280 | 33,60 | 0,00 | 33,60 |
| Consommation > 100m ³ | 20 | 2,200 | 44,00 | 0,00 | 44,00 |
| TRAITEMENT DES EAUX | | | | | |
| Abonnement | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Consommation | 120 | 0,110 | 13,20 | 0,00 | 13,20 |
| Consommation > 100m ³ | 20 | 1,800 | 36,00 | 0,00 | 36,00 |
| TRAITEMENT DES EAUX USÉES | | | | | |
| Abonnement | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Consommation | 120 | 0,200 | 24,00 | 0,00 | 24,00 |
| Consommation > 100m ³ | 20 | 2,000 | 40,00 | 0,00 | 40,00 |
| TRAITEMENT DES EAUX USÉES - Agence de l'Eau | | | | | |
| Abonnement | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Consommation | 120 | 0,200 | 24,00 | 0,00 | 24,00 |
| Consommation > 100m ³ | 20 | 2,000 | 40,00 | 0,00 | 40,00 |
| Total HT | | | 117,20 | | 117,20 |
| Total TTC | | | | | 117,20 |

Le prix de l'eau au robinet varie de manière considérable d'une commune à l'autre. Ce sont les communes ou l'intercommunalité qui choisissent le type de gestion voulue pour l'eau potable (gestion directe par régie ou délégation à une entreprise privée). Le prix de l'eau au robinet dépend

- de la disponibilité et de la qualité des ressources locales
- de la distance entre la ressource et les lieux de consommation
- du niveau d'assainissement nécessaire
- des taxes: TVA et redevances fixées par les pouvoirs publics (lutte contre la pollution, modernisation du réseau ...)

Le prix de l'eau correspond à la production, au transfert et la distribution d'eau potable soit environ 40% du prix payé, mais aussi à la collecte des eaux usées, à leur transport et la dépollution en assainissement collectif soit aussi 40% de la facture, le reste représente les taxes.

Ce système de facturation de l'eau est injuste. En fait ce sont les ménages qui payent l'essentiel de la dépollution de l'eau, un système pollué/payeur et non pollueur/payeur.



Ce système de facturation n'incite pas les pollueurs (agriculteurs/industriels) à changer leurs pratiques. Par contre les lois sur l'environnement obligent une meilleure protection des zones de captage de l'eau potable par arrêtés préfectorales et des eaux en général (cultures intermédiaires pour capter les nitrates, bandes enherbées le long des cours d'eau, limitation des intrants azotés...). Malheureusement les molécules polluantes migrent très facilement et évoluent sous des formes mal connues .

L'utilisation de produits chimiques à domicile (lessives, médicaments...) rend la dépollution des eaux usées de plus en plus longue et difficile. Le prix de l'eau est voué à une augmentation permanente, mais le plus risqué, est de voir arriver, demain, une eau « non potable » au robinet, faute de connaître et de rechercher toutes les molécules nocives à la santé .



L'eau : un trésor à protéger

Notre planète bleue est composée à 74% d'eau mais seulement 2,8% du volume est de l'eau douce et 1% de cette eau douce est facilement accessible pour les êtres humains.

En France, la consommation moyenne d'eau potable est de 140l par jour et par habitant, alors qu'une personne sur 4 dans le monde n'a pas d'accès à une eau potable et que l'OMC estime qu'un individu a besoin de 50 litres d'eau par jour pour vivre décemment, 100 litres pour vivre confortablement, au-delà c'est du gaspillage.

La consommation domestique représente 25% de la consommation d'eau potable en France. 40% de l'eau est utilisée par les ménages pour l'hygiène corporelle, 20% pour les toilettes, 22% pour le lavage du linge et de la vaisselle, 6% pour la cuisine et seulement 1% pour boire.

Si nous voulons continuer à profiter de ce luxe d'avoir de l'eau potable au robinet, il va falloir que la consommation d'eau de chacun devienne plus responsable, plus économe. Il va falloir adopter les écogestes pour réduire notre consommation sans se priver.

Un certain nombre d'équipements malins peut nous aider:

- * les économiseurs d'eau ou aérateurs d'eau ou mousseurs: le mélange d'eau et d'air permet une réelle économie d'eau sans conséquence pour le confort de l'utilisateur.
- les chasses d'eau à double commande font économiser jusqu'à 60% d'eau.
- les mitigeurs thermostatiques
- les appareils électroménagers récents sont économes en eau. L'étiquette énergie de l'appareil doit préciser sa consommation en eau pour chaque cycle, encore faudra-t-il l'utiliser en pleine charge.
- les récupérateurs d'eau de pluie ...



Des gestes tout simples, à portée de tous, nous permettent aussi de limiter notre consommation:

- prendre des douches plutôt que des bains (une douche consomme en moyenne 12l d'eau par minute soit 60l pour 5 mn, un bain 150-200l). Il est aussi important de fermer l'eau quand on se savonne !
- récupérer l'eau de lavage des fruits et légumes pour arroser les fleurs ou pour les toilettes
- boire l'eau du robinet, c'est économique (0,006€/l au lieu de 0,30€/l en bouteille) et cela évite les pollutions dues aux plastiques.
- fermer les robinets lorsque l'eau n'est pas utilisée.

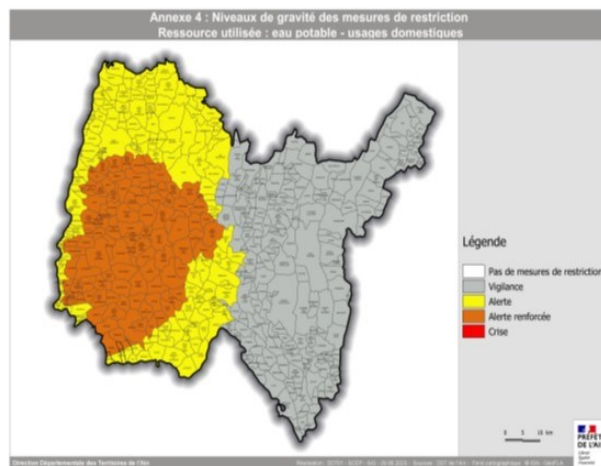
Mais le plus important est de **traquer les fuites**, un robinet qui goutte consomme 120l par jour, 40 m³ à l'année! Pour cela relever votre compteur d'eau le soir puis le matin avant toute activité. La loi protège le consommateur contre les fuites depuis 2011. Le fournisseur d'eau doit vous informer d'une consommation anormale. Si une fuite est constatée et réparée dans le mois qui suit l'alerte, la facture est plafonnée au double de votre consommation moyenne habituelle. Si rien n'est fait, le consommateur doit payer la totalité de la facture.

L'«empreinte eau» est à l'étude, comme l'empreinte carbone, il s'agit d'indiquer la quantité d'eau qui a été nécessaire pour produire l'aliment ou le bien, on parle aussi de consommation d'eau «virtuelle». Les chiffres actuellement publiés sont révélateurs: il faudrait 200 litres pour produire un kilo de salade, 75 litres pour produire un verre de bière, 10000 litres pour récolter un kilo de coton, 170 litres pour avoir un rouleau de papier toilette !... d'où l'intérêt de recycler et de valoriser le recyclage.

Pour le recyclage des eaux usées, la France reste bien en retard dans ce domaine : seulement 0,8% des eaux usées sont réutilisées, en Italie 10%, pratiquement la totalité en Israël !.

La sécheresse dans l'Ain en 2022 les risques pour 2023

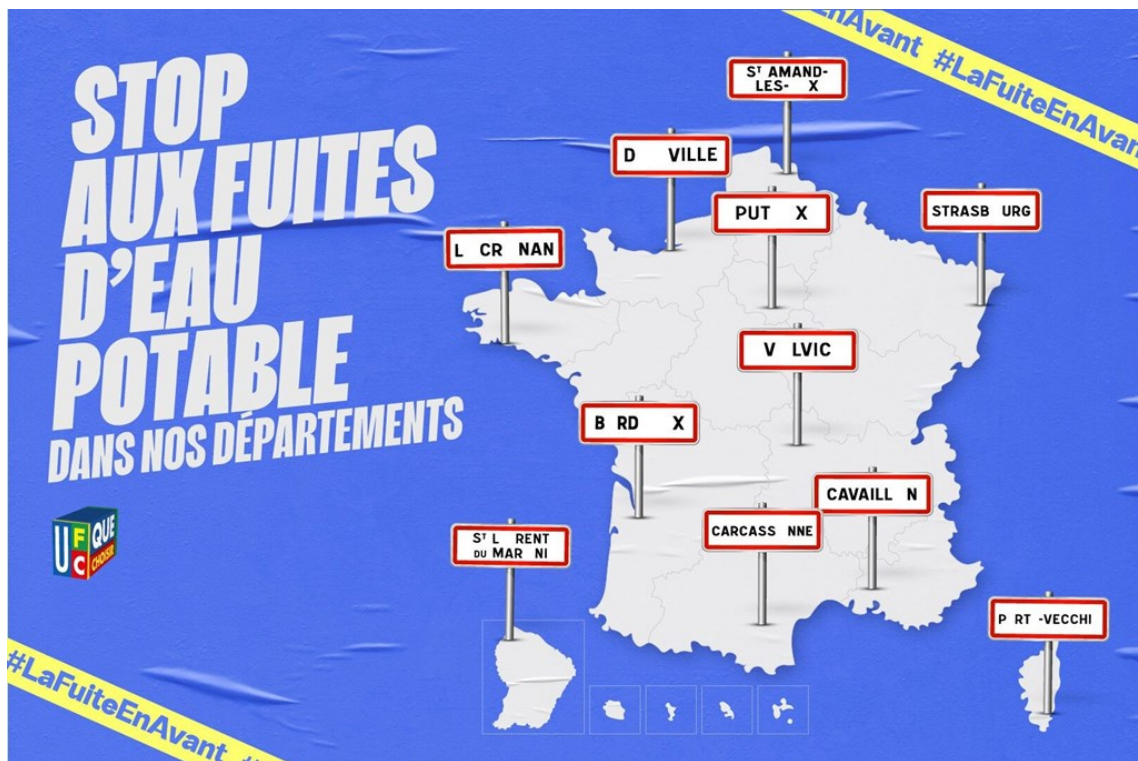
L'année 2022 a été une année de sécheresse exceptionnelle sur toute la France, et plus particulièrement dans l'Ain. L'hiver aussi a été sec chez nous avec très peu de précipitations entre le 15 janvier et le 15 février. Les pluies de printemps arrivent trop tard pour recharger les nappes d'eau souterraines : la végétation a démarré, les pluies actuelles lui permettent de se développer, mais ne sont plus en capacité de réalimenter les nappes. Cela explique les arrêtés sécheresse déjà pris par la préfecture et qui concernent les nappes de la Dombes en alerte renforcée.



Pour mémoire, cet état impose d'ores et déjà des restrictions concernant l'arrosage de nos jardins et bacs de fleurs, le lavage des voitures et l'interdiction de remplissage des piscines. Chacun est invité à éviter tout gaspillage. Et à adopter les bons gestes. De manière plus générale, les niveaux d'alerte, simple ou renforcée, exigent de réduire tous les prélèvements et interdisent les activités impactant les milieux aquatiques.

Concernant l'eau potable, qui reste le besoin prioritaire entre tous, il faut savoir que dans notre département, elle provient exclusivement des nappes souterraines ce qui lui garantit une qualité plus difficile à maintenir avec des pompages en rivière. A l'heure actuelle, l'alimentation de nos robinets est assurée, mais certaines communes du sud-ouest du département sont inquiètes devant la baisse de niveau de leurs puits.

La préfecture ne prend pas le problème à la légère et a réuni le 25 avril, une conférence de l'eau regroupant les différents acteurs (administrations, élus, usagers domestiques et industriels, consommateurs, défenseurs de l'environnement ...) pour évoquer les difficultés et se projeter vers une gestion de l'eau partagée et responsable. Et pour aller vers un plan d'actions plus concret, un nouveau rendez-vous a eu lieu le 20 juin sous forme d'ateliers afin de définir des mesures opérationnelles permettant d'organiser la sobriété des usages pour tous, en préservant la qualité de l'eau et sa disponibilité.



(copie d'un article de notre fédération)

Alors que le ministère de la Transition Écologique indique que la majorité du territoire français subira probablement une nouvelle sécheresse cet été, la Fédération et les Associations Locales de l'UFC-Que Choisir, sur la base d'une étude dénonçant l'ampleur des volumes d'eau considérables gaspillés à cause des fuites des canalisations, se mobilisent pour lutter contre cette gabegie économique et environnementale.

La sécheresse de 2022 a démontré l'impact de l'évolution climatique sur la raréfaction de nos ressources en eau : Besançon, Chambéry, Chartres, Gérardmer ou Nantes ont connu de fortes tensions sur l'approvisionnement en eau et près de 1 000 petites communes ont été ravitaillées en eau potable. Pour les prochains mois, alors que les experts anticipent un risque de sécheresse fort à très fort sur une majorité des nappes phréatiques, l'UFC-Que Choisir, après avoir analysé les données officielles, sonne l'alarme sur le niveau considérable des pertes d'eau potable qu'elle a relevé à travers la France et la faiblesse des mesures prises pour y remédier.

JUSQU'À 1 LITRE SUR 3 PERDU DANS CERTAINES AGGLOMÉRATIONS

Le Grenelle de l'environnement a défini en 2012 un maximum légal de 15 % de fuites, considéré comme atteignable et économiquement réaliste. Si de nombreuses agglomérations démontrent qu'il est possible de maintenir les fuites à des niveaux très inférieurs, en revanche, sur l'ensemble de la France, un litre sur 5 distribué (19,9 %) est perdu du fait des fuites de réseaux. Cela représente 1 milliard de m³ par an, équivalent à la consommation cumulée des agglomérations de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux et Nice, soit au total 18,5 millions d'habitants.

Pire, 12 agglomérations ont des taux de fuites supérieurs d'au moins 10 points à la limite légale. Dans cinq agglomérations les fuites représentent même 1 litre sur 3 : Évreux (35,5 %), Aix-les-Bains (30,5 %), Cavaillon (30,3 %), Amiens (30,3 %) et Sens (30 %).

Pour les communes rurales, afin de tenir compte de leurs spécificités (budgets limités, réseaux ramifiés et étendus...), les fuites autorisées peuvent monter jusqu'à 35 %. Mais malgré cet aménagement, un quart (24 %) des communes de moins de 1 000 habitants dépasse le taux de fuite autorisé, avec 1 litre sur 2 perdu en moyenne.

PLUS DE LA MOITIÉ DE CANALISATIONS FRAGILES OU VÉTUSTES

Les canalisations en matériaux fragiles (fonte grise, PVC collé, amiante-ciment) représentent plus de la moitié du réseau français et une grande partie d'entre elles a déjà dépassé l'âge où elles auraient dû être remplacées. En 2019, les Assises de l'Eau avaient fixé l'objectif de renouveler 1 % du réseau national par an, mais en réalité 0,67 % seulement est renouvelé chaque année en moyenne. À ce rythme, il faudrait 150 ans pour remplacer la totalité du réseau, alors que la durée de vie d'une canalisation est comprise entre 50 ans et 80 ans selon le type de matériau utilisé !

DES COMMUNES PARFOIS DÉMUNIES FACE À UNE VOLONTÉ POLITIQUE DE L'ÉTAT EN FUITE

Avec la suppression totale en 2016 de l'aide en matière d'ingénierie apportée par les services de l'État (connaissance de l'état des réseaux, programmation des travaux, maîtrise d'ouvrage...), les communes sont désormais seules responsables de l'entretien des réseaux. Si les grandes et moyennes collectivités peuvent avoir la capacité de mobiliser les moyens humains et financiers pour assurer la gestion de leur réseau, tel n'est pas le cas des plus petites communes qui ont les plus grandes difficultés à connaître l'état de leur réseau ou à financer sa rénovation.

Quant aux aides financières des agences de l'eau, elles sont particulièrement limitées en raison de l'iniquité des contributions entre les différents acteurs. Alors que les utilisateurs de l'eau sont censés contribuer au financement en proportion de leurs pollutions et des volumes d'eau qu'ils prélèvent dans le milieu naturel, la contribution de l'agriculture intensive à la redevance prélèvement est comprise entre 2 % et 15 %, alors qu'elle représente 48 % des consommations nettes en eau (pas moins de 80 % en été). Si l'on ajoute les montants que l'agriculture devrait payer pour les pollutions dont elle est responsable, cela représente d'après nos estimations un manque de financement considérable pour les agences de l'ordre de 1,6 milliard d'euros par an.

Afin de sensibiliser l'opinion publique et les élus locaux, les départements et les agences de l'eau sur cette gabegie et l'urgence à agir, l'UFC-Que Choisir lance l'opération « #La fuite en avant » dans le cadre d'une campagne de terrain avec 70 associations locales. À l'image du livre « la disparition », les bénévoles de l'association locale font provisoirement disparaître les « o, au, eau » de noms de communes sur les panneaux d'entrée de ville pour dénoncer l'ampleur des fuites d'eau dans le département et appeler à un véritable plan de rénovation des réseaux.